

PRESTATION DE SERVICE REALISEE PAR LE SIANE

*Dans le cadre d'une convention ponctuelle de mise à disposition de services
Conformément à l'article L.5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour*

VERIFICATION DE LA DECONNECTION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNAL FORMULAIRE RECTO VERSO

ACCORD PREALABLE ENTRE :

(1) **Le Propriétaire**

Demeurant à

Tel (obligatoire) :

Coordonnées de l'entreprise chargée des travaux de raccordement au réseau et du comblement des installations ANC :

.....
.....
.....

Coordonnées de l'entreprise chargée de la vidange :

.....
.....

(2) Et le **SYNDICAT MIXTE FERME D'ASSAINISSEMENT DENOMME SIANE,**

Représenté par Monsieur Alain BEAUFORT son Président.

PRESTATION DE VERIFICATION DE LA DECONNECTION, VIDANGE ET COMPLEMENT DES INSTALLATIONS ANC, POUR RACCORDEMENT DU BIEN AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNAL

- Adresse de l'installation :

N° de parcelle cadastrale : Superficie de la parcelle :

L'INSTRUCTION DU DOSSIER DEBUTERA A LA RECEPTION, DE CET ACCORD DUMENT SIGNE
ACCOMPAGNE D'UN PLAN MASSE + COPIE DE LA CONVENTION DE RACCORDEMENT.

PRESTATIONS REALISEES PAR LE SYNDICAT :

- le contrôle sera fait à partir des données connues par le service et le propriétaire, concernant de la déconnection des installations d'assainissement non collectif, la vidange et le comblement ou la réutilisation partielle en stockage d'eaux pluviales avec la rédaction d'un rapport de visite.

TARIF : le règlement est à remettre par chèque à l'ordre du régisseur de recettes du SIANE ou en espèces le lundi de 8h30 à 12h00 au 9/13 Av Jean de la Fontaine 77510 REBAIS

75,00€HT + TVA AU TAUX EN VIGUEUR (tarif selon délibération du 29/03/2018) – taux de TVA 10%

soit 82,50€TTC

ACCORD DE REALISATION

Le propriétaire ou son représentant
Date et signature

SIANE - SPANC

Syndicat Mixte Fermé d'Assainissement
9/13 Av Jean de la Fontaine – 77510 REBAIS
Tel : 01 64 04 52 45 - Fax : 01 64 04 51 23

A l'attention de
M.

INFORMATION AUX USAGERS

Votre habitation va bientôt être raccordée au réseau d'assainissement collectif communal. D'après les informations transmises par la mairie, une convention de raccordement au réseau a été signée, ou va bientôt l'être entre vous et la mairie.

Le spanc de la commune devra donc procéder à la vérification de la déconnection des installations ANC dont disposait jusqu'à présent votre habitation.

Le siane a reçu délégation de compétence de votre commune pour l'assainissement non collectif et sera donc chargé de cette visite.

En ce qui concerne la demande :

Envoyer au Siane, le document (téléchargement possible sur le site siane77.fr) avec les pièces demandées et le chèque de règlement (les paiements en espèces sont possible le lundi de 8h30 à 12h00 hors congés et jours fériés).

Dès réception du formulaire, nous vous appellerons pour fixer le rendez-vous (nous vous remercions de nous indiquer un n° de téléphone où vous êtes joignable aux heures de bureau).

Vous avez également la possibilité, de vous déplacer au 9/13 rue Jean de la Fontaine à Rebais (du Lundi au Jeudi de 8h00 à 12h00) pour nous remettre les documents et fixer la date du rendez-vous de visite avec la personne chargée de l'accueil.

En ce qui concerne la visite sur place, il sera nécessaire :

de prévoir au maximum 1h sur place,
que vous disposiez du certificat et vidange et dépotage des matières,

Le rapport vous sera ensuite envoyé à l'adresse inscrite sur le formulaire de demande.

Le règlement de service est disponible au téléchargement sur le site « siane77.fr »